

Pages de Profils



En 2006, le revenu médian des ménages du Nord-Pas-de-Calais, tel que déclaré au fisc, s'élève à 14 648 € par unité de consommation. Il s'avère inférieur de 1 775 € à celui de la moyenne des régions de province. Le Nord-Pas-de-Calais présente un éventail des revenus déclarés très ouvert vers le bas. Entre le seuil des 10% de revenus fiscaux les plus élevés et le seuil des 10% de revenus fiscaux les plus faibles, le rapport est de 6,1, soit un point de plus que pour l'ensemble des régions de province. C'est dans l'espace urbain, et plus particulièrement en périphérie des villes, que les revenus médians sont les plus élevés. Les inégalités de revenus sont en général plus prononcées dans les villes centres, là où se côtoient des populations modestes et des populations plus aisées. Quatre grandes familles d'intercommunalités se distinguent : "urbaines modestes", "périurbaines aisées", "urbaines ou périurbaines relativement aisées" et "rurales modestes".

Revenus fiscaux 2006 : disparités entre intercommunalités mais aussi entre villes centres et périphéries

Danièle Lavenseau

Jean-Christophe Vandeputte

Service Études et Diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX

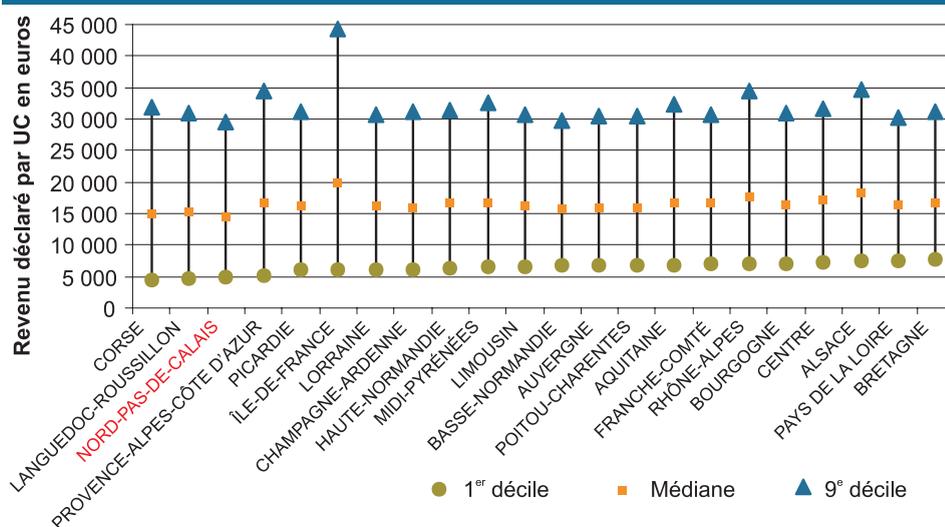
☎ 03 20 62 86 29 - 📠 : 03 20 62 86 00

Dans le Nord-Pas-de-Calais quelque 1 509 100 ménages fiscaux ont déclaré des revenus au titre de l'année 2006. Ces déclarations permettent de mesurer le niveau et la répartition des revenus des ménages, de manière finement localisée [☞ Pour comprendre ces résultats](#). Les données portent sur les revenus portés sur la déclaration fiscale en fonction de la législation en vigueur. Il n'est donc pas possible d'en tirer directement des conclusions en termes de niveau de vie, notion pour laquelle il faut ajouter les prestations sociales et retrancher les impôts. Les revenus fiscaux sont toutefois la source la plus appropriée pour mesurer les disparités de revenus entre territoires.

UN REVENU FISCAL MÉDIAN PARMIS LES PLUS FAIBLES DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

Afin de prendre en compte la composition des ménages, les résultats sont calculés en "équivalent adulte" encore appelé unité de consommation ou "UC" [☞ Pour comprendre ces résultats](#). En 2006, la moitié de la population du Nord-Pas-de-Calais vit dans un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à 14 648 €. Ce montant est inférieur de près de 1 775 € à celui mesuré en France de province [☞ Tableau 1](#). Le Nord-Pas-de-Calais figure parmi les trois régions où le revenu médian par UC est le plus faible, avec le Languedoc-Roussillon (15 168 €) et la Corse (15 079 €). À l'autre extrémité se trouvent l'Île-de-France (près de 20 000 €), l'Alsace (18 294 €) et Rhône-Alpes (17 508 €). Pour les autres régions, le revenu médian par UC varie de 15 000 à 17 000 €.

Graphique 1 : NIVEAU ET DISPERSION DES REVENUS DÉCLARÉS TRIÉS PAR PREMIER DÉCILE CROISSANT EN 2006



Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2006

Le revenu médian par UC est plus faible dans le département du Pas-de-Calais (14 085 €) que dans le département du Nord (15 001 €)

[☞ Graphique 1](#).

L'ÉVENTAIL DES REVENUS DANS LA RÉGION EST OUVERT VERS LE BAS

Un habitant du Nord-Pas-de-Calais sur dix vit dans un ménage dont le revenu par UC est inférieur à 4 827 €, tandis qu'un habitant sur dix réside dans un ménage dont le revenu déclaré par UC est supérieur à 29 466 €, soit 6,1 fois plus. Il s'agit là d'une observation hors effet des prestations sociales et des impôts, qui tendent à réduire les écarts du fait de leur caractère redistributif [☞ Pages de Profils n° 46](#).

Le Nord-Pas-de-Calais fait ainsi partie des régions métropolitaines où l'éventail des revenus demeure le plus ouvert, tout comme les régions du pourtour méditerranéen. À l'opposé, l'éventail des revenus est plus resserré dans d'autres régions comme la Bretagne ou les Pays de la Loire. Le rapport entre le seuil des 10% de revenus les plus élevés et le seuil des 10% de revenus les plus faibles est de 4,0 seulement, en Bretagne [☞ Graphique 1](#). Le cas de l'Île-de-France est quant à lui très particulier : l'éventail des revenus y est très ouvert, vers le haut, du fait de la présence importante de ménages dont les revenus sont élevés.

Tableau 1 : LES REVENUS FISCAUX DES MÉNAGES EN 2006

Unités : euros, %

Zonage géographique	Revenu fiscal par unité de consommation				Structure du revenu fiscal*		
	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	rapport inter-décile	Revenus d'activités **	Part des retraites	Part des ménages imposés sur le revenu 2006
Nord	4 751	15 001	30 511	6,4	72,9	22,5	57,4
Pas-de-Calais	4 954	14 085	27 584	5,6	70,8	24,8	53,6
Nord-Pas-de-Calais	4 827	14 648	29 466	6,1	72,2	23,3	56,0
France de province	6 392	16 423	31 902	5,0	69,0	25,5	59,8
France métropolitaine	6 346	16 910	34 367	5,4	70,6	23,7	62,3

* le revenu fiscal comporte aussi une faible partie des revenus du patrimoine non reprise ici.

** Les revenus d'activité comprennent les revenus salariaux et les revenus des professions non salariés.

Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2006

L'importance de la dispersion des revenus fiscaux dans le Nord-Pas-de-Calais tient au fait que la part des ménages dont les revenus sont faibles y est plus forte que dans d'autres régions. La faiblesse du taux d'activité, en particulier celui des femmes, et le niveau plus élevé du taux de chômage, expliquent en partie que les revenus d'activité des ménages soient souvent moins élevés qu'ailleurs. De plus, les ménages de la région sont d'une taille plus importante que la moyenne, ce qui joue à la baisse sur les revenus exprimés en équivalent-adulte. La part des ménages fiscaux de 5 personnes ou plus est ainsi de 10,7% contre 7,9% en moyenne nationale.

Pour de nombreux ménages, ces éléments cumulés contribuent à tirer vers le bas le niveau des revenus fiscaux déclarés. Quant au seuil des 10% de ménages dont les revenus sont les plus élevés, il n'est que légèrement inférieur à celui de la France de province (29 466 € contre 31 902 €).

imposés relativement faible, se retrouve dans une autre région de tradition industrielle : la Lorraine. D'autres régions comme la Picardie, la Haute-Normandie et Rhône-Alpes affichent des parts de revenus d'activité proches de la région Nord-Pas-de-Calais, mais des taux de ménages imposés sensiblement supérieurs.

Si la part des pensions et des retraites parmi l'ensemble des revenus déclarés est plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais qu'ailleurs, c'est que la part des personnes ayant atteint l'âge de la retraite y est plus restreinte du fait de la faible espérance de vie et de la jeunesse de la population. La faiblesse du taux d'activité des femmes, qui caractérise depuis longtemps, la région peut également contribuer au phénomène. Par ailleurs, les revenus des personnes de 60 ans et plus, sont plus faibles dans la région qu'ailleurs. Pour les ménages dont la personne de référence a 60 ans et plus, le revenu médian par UC est de 16 000 € contre 17 600 € en moyenne des régions de province.

dans les pôles urbains, qui regroupent 76% de la population régionale. Il est bien plus élevé dans les couronnes périurbaines (17 133 €), aux franges des espaces urbains. La part des ménages imposés y est plus élevée, les salaires y représentent une fraction plus importante des revenus et la population à faibles revenus y est moins représentée. Le revenu par UC correspondant au seuil des 10% des ménages les moins favorisés s'élève à 7 767€, pour une valeur régionale de 4 827€ [Tableau 2](#).

LES REVENUS D'ACTIVITÉ LARGEMENT PLUS PRÉSENTS DANS LA RÉGION

Les revenus d'activité comprennent les revenus salariaux et les revenus des professions non salariées composés des revenus agricoles, des revenus industriels et commerciaux et des revenus des professions libérales. Ces revenus d'activité représentent près des trois quarts des revenus déclarés au fisc (72,2 %) par les ménages du Nord-Pas-de-Calais en 2006, part supérieure de 3,2 points à celle de la France de province [Tableau 1](#). Cette spécificité, associée à une part de ménages

DES REVENUS FISCAUX PLUS ÉLEVÉS EN PÉRIPHÉRIE DES VILLES

Les disparités de revenus sont fortes entre les territoires. Les revenus médians les plus bas, inférieurs à 14 000 € par UC, se situent plutôt dans l'espace rural du Ternois et de l'Avesnois notamment.

Dans l'espace urbain, le revenu médian est en général plus élevé, sauf dans l'ancien bassin minier [Carte 1](#). Il s'élève à plus de 14 200 €

Tableau 2 : LES REVENUS FISCAUX PAR TYPE D'ESPACE EN 2006

Type d'espace du Nord-Pas-de-Calais	en % de la population (RP 99)	1 ^{er} décile (€)	Médiane (€)	9 ^e décile (€)	Rapport inter-déciles	Part des ménages imposés (%)	Part des salaires (%)	dont Indemnités de chômage (%)	Part des pensions/retraites/rentes (%)	Part des bénéfiques (%)	Part des autres revenus (%)
Pôle urbain	76,3	4 158	14 232	29 111	7,0	55,2	66,3	3,9	24,1	5,4	4,3
Couronne périurbaine	12,0	7 767	17 133	32 593	4,2	63,6	68,0	3,0	19,1	7,5	5,4
Commune multipolarisée	6,6	6 782	15 261	28 883	4,3	56,6	66,1	3,3	21,5	7,5	4,9
Pôle d'emploi espace rural	1,8	4 444	13 696	26 460	6,0	50,5	59,7	3,4	27,9	7,2	5,2
Autre commune de l'espace rural	3,2	5 594	13 758	26 167	4,7	50,1	58,7	3,2	25,7	9,5	6,1
Région Nord-Pas-de-Calais*	100,0	4 827	14 648	29 466	6,1	56,0	66,2	3,7	23,3	6,0	4,5

* La couronne pôle d'emploi de l'espace rural, non représentée dans le tableau, représente moins de 0,1% de la population (RP 99).
Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages

VILLES CENTRES : MIXITÉ SOCIALE ET INÉGALITÉS DE REVENUS

Dans les villes centres, une importante population à faibles revenus côtoie une population à revenus élevés [Carte 2](#). Les inégalités de revenus y sont particulièrement importantes. Ainsi, le rapport entre le seuil des 10% de revenus fiscaux les plus élevés dans la commune de Lille (33 113 €) et le seuil des 10% de revenus fiscaux les plus faibles (2 405 €) atteint 13,8. De même à Arras, la dispersion des revenus est importante : 9,2 entre un seuil de 3 474 euros pour les 10% des ménages les moins favorisés et 31 992 € pour les 10% les plus aisés. Les disparités de revenus observées sont toujours plus fortes que pour l'intercommunalité qui les englobe prise dans son ensemble. À l'échelle communale, les villes centres apparaissent comme des espaces de mixité entre ménages aux revenus inégaux, bien plus que les espaces périphériques. Par exemple, dans les villes centres, le parc locatif social est souvent plus présent qu'ailleurs [Graphique 2](#).

REVENUS FISCAUX SUR LES TERRITOIRES : LE RÔLE CROISÉ DE LA DÉMOGRAPHIE ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'analyse menée au niveau des intercommunalités [Encadrés 1 et 2](#) fait apparaître quatre grands types de territoires. Les revenus d'activité tirent les revenus fiscaux vers le haut. Les territoires où les revenus reposent davantage sur les retraites et les allocations chômage ont un revenu médian plus faible [Cartes 1 et 3](#).

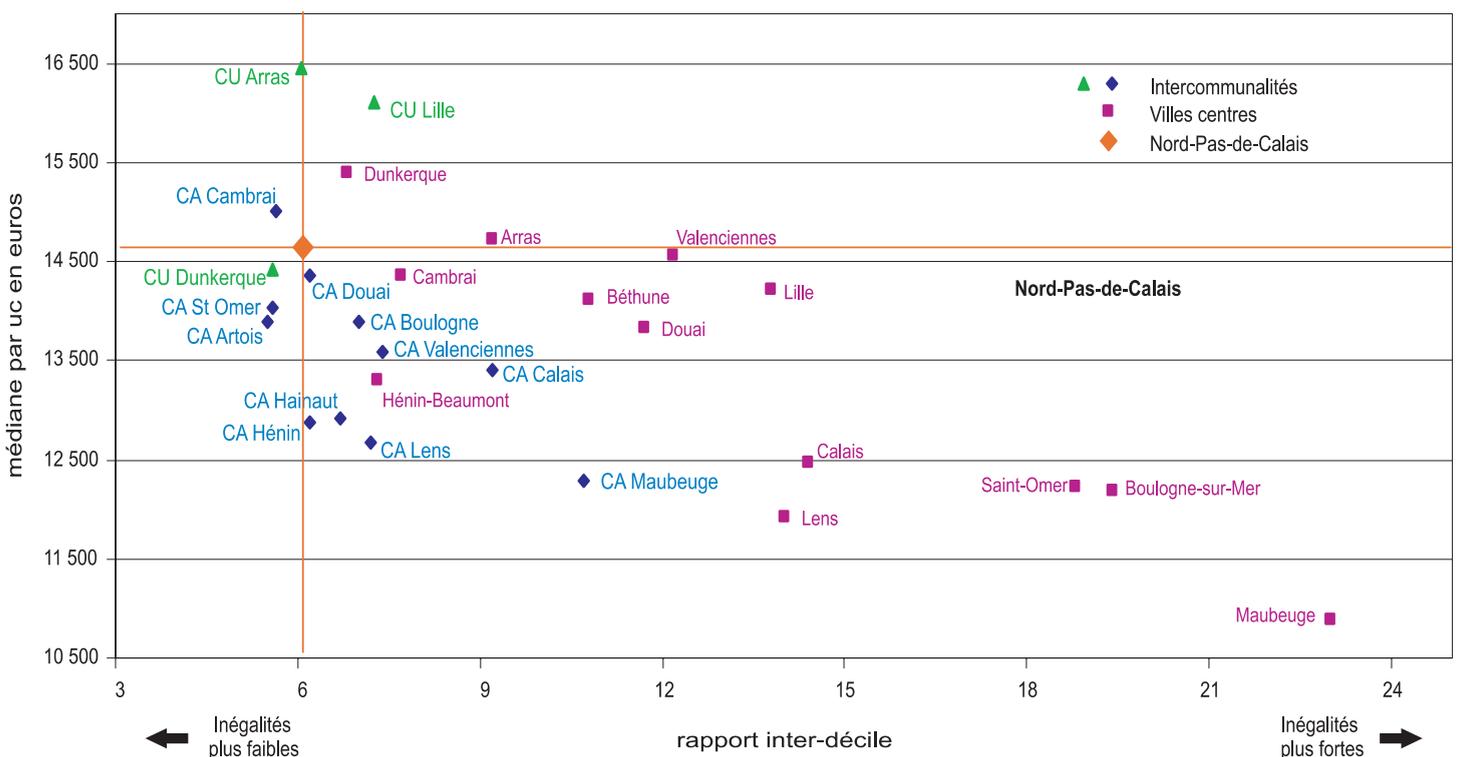
Vingt-neuf intercommunalités peuvent se regrouper sous le vocable d'intercommunalités "urbaines ou périurbaines relativement aisées". C'est le cas notamment des communautés urbaines de Lille et d'Arras. La distribution des revenus y est décalée vers le haut par rapport à l'éventail régional. Le revenu médian est supérieur à la valeur régionale, ainsi que le seuil des 10% de revenus les plus faibles et le seuil des 10% de revenus les plus élevés. La population active est très représentée :

la part des salaires est élevée, la part des pensions et des retraites plus faible que la moyenne.

Plus haut dans l'échelle des revenus, six intercommunalités, dites "périurbaines aisées", se distinguent. Il s'agit de quelques territoires périurbains lillois et arrageois. Ce sont des territoires d'actifs, la part des retraites dans les revenus y étant particulièrement faible, de même que la part des revenus provenant d'allocations de chômage y est également plus faible.

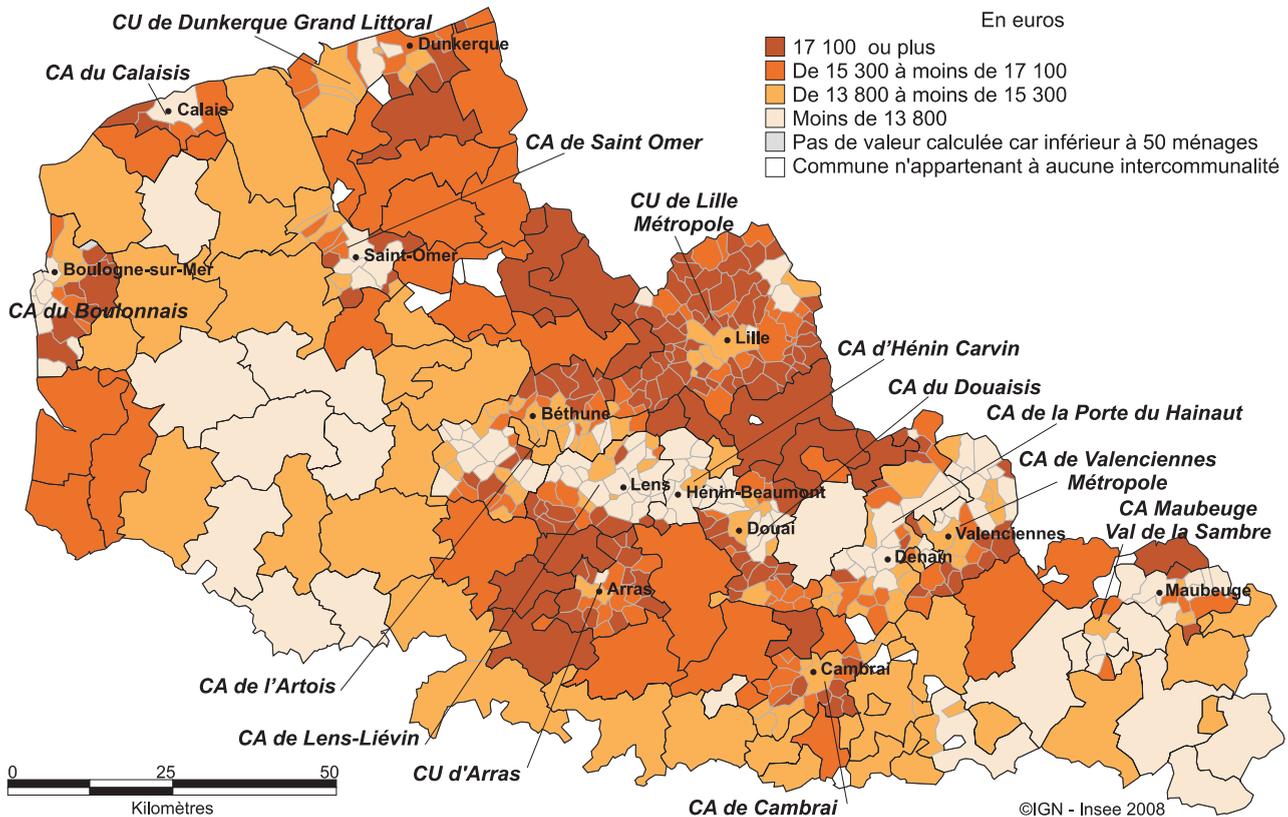
Dans les deux autres types d'intercommunalités, dites "urbaines modestes" et "rurales modestes", les revenus fiscaux sont plus faibles. Les revenus des ménages y reposent, plus qu'ailleurs, sur les retraites. Dans les intercommunalités rurales du Ternois ou de l'Avesnois, par exemple, tout comme dans le bassin minier, où les retraites et les allocations chômage représentent une part assez importante des revenus [Carte 4, encadré 3](#).

Graphique 2 : LES COMPARAISONS DES REVENUS FISCAUX 2006 ENTRE VILLES CENTRES ET LEURS INTERCOMMUNALITÉS



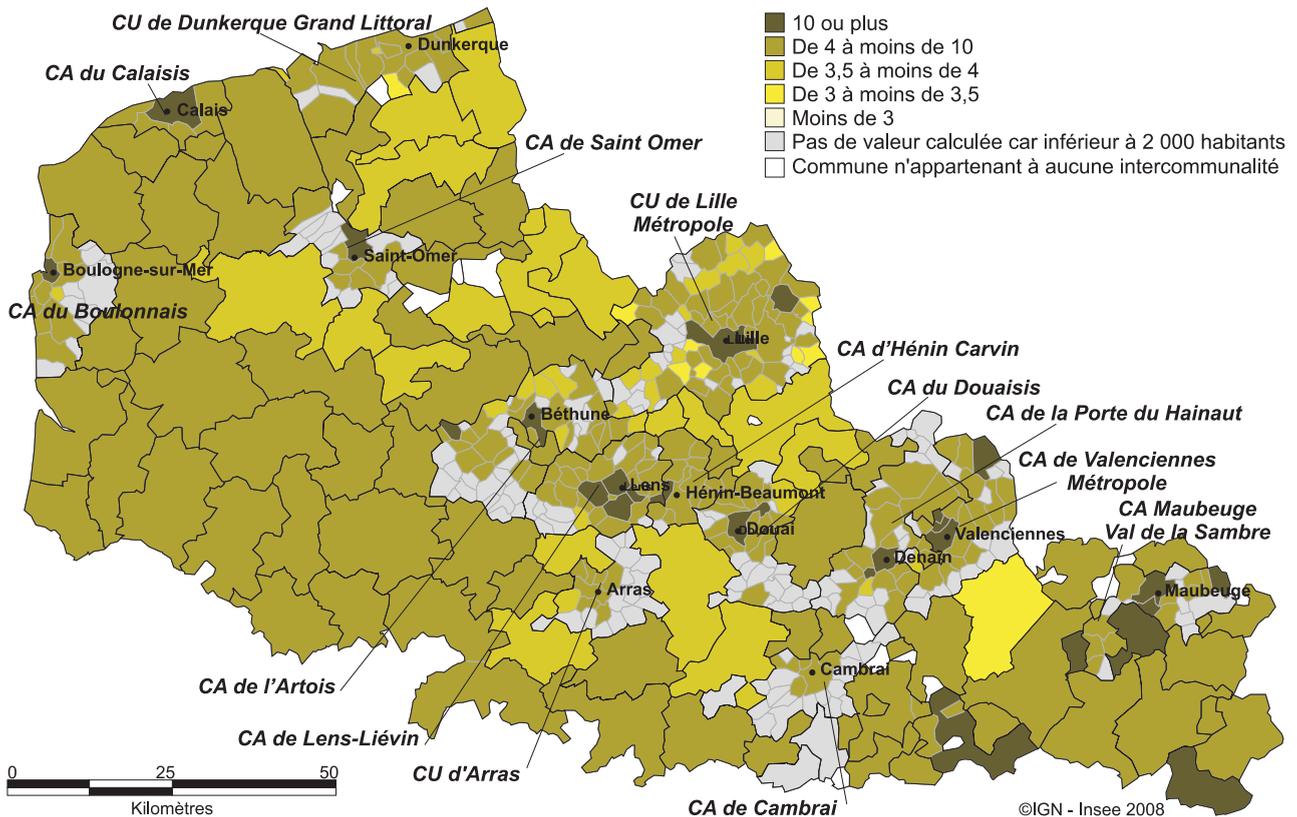
Avertissement : Le rapport inter-décile de la commune de Denain était supérieur à 50, la commune ne figure pas sur ce graphique. Le revenu médian se situe à 8 982 euros. Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2006

Carte 1 : REVENU FISCAL MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2006 PAR STRUCTURE INTERCOMMUNALE (*)



(*) Les plus grandes intercommunalités sont représentées au niveau de la commune.
Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2006

Carte 2 : RAPPORT INTER-DÉCILES PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2006 PAR STRUCTURE INTERCOMMUNALE (*)



Note de lecture : Dans la commune de Lille, le rapport entre le seuil de 10% des revenus par unité de consommation les plus élevés et 10% des revenus par unité de consommation les plus faibles est supérieur à 10. On parle d'un éventail des revenus ouvert.

(*) Les plus grandes intercommunalités sont représentées au niveau de la commune.
Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2006

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

La source des revenus fiscaux déclarés par les ménages est établie par la direction générale des Impôts et l'Insee à partir des fichiers de déclarations de revenus et de la taxe d'habitation. Elle permet de mesurer un revenu avant redistribution (impôts directs et revenus sociaux non imposables ne sont pas pris en compte). Afin de traduire les économies d'échelle résultant de la vie en commun, le revenu fiscal est calculé par unité de consommation, c'est-à-dire par équivalent adulte, comparable entre ménages de compositions différentes.

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par UC devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC,
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Un ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les ménages fiscaux désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée ; les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents)
- contribuables vivant en collectivité.

En France métropolitaine, les ménages fiscaux retenus représentent 95 % des ménages au sens du recensement.

Le revenu déclaré aux services fiscaux, plus simplement appelé revenu fiscal, est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la " déclaration des revenus ", avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus :

- les revenus salariaux (salaires, droits d'auteur, avantages en nature, indemnités de maladie, allocations de chômage et de préretraite, revenus perçus à l'étranger) ;
- les revenus des professions non salariées (revenus nets de déficits des indépendants comprenant les bénéficiaires agricoles, industriels, commerciaux et non-commerciaux) ;
- les retraites (hors minimum vieillesse), pensions d'invalidité, pensions alimentaires (déduction faite des pensions versées) et rentes viagères ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la **médiane** du revenu fiscal par unité de consommation (UC), qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

Pour mesurer la dispersion du revenu, on peut utiliser le **rapport inter-décile** du revenu fiscal par unité de consommation qui établit le rapport entre le neuvième décile et le premier décile. Le premier décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur. Le neuvième décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Une ville centre d'unité urbaine multicommunale (ou d'agglomération multicommunale) est définie comme suit. Si une commune abrite plus de 50% de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50% de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Les différents types d'espace :

Pôle urbain : Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

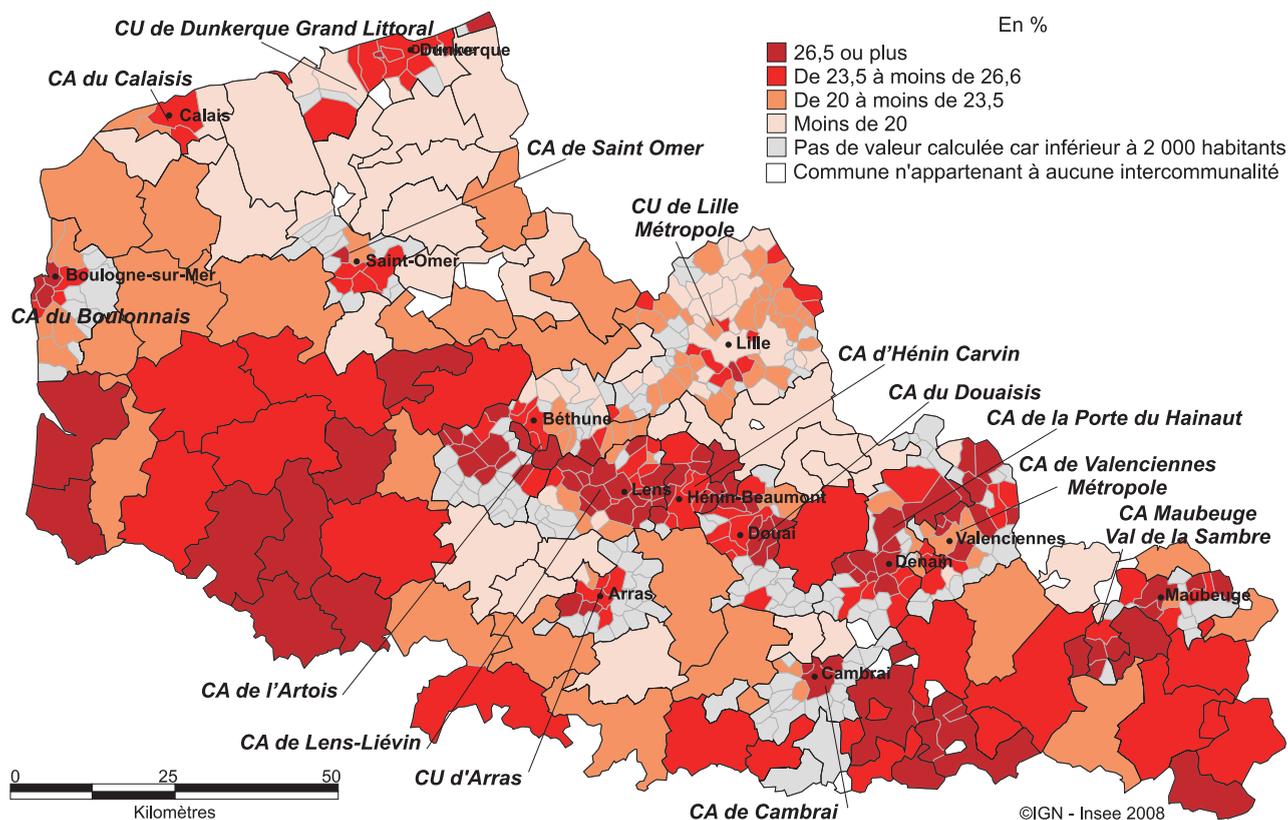
La couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Commune multipolarisée : Communes situées hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural : La couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural est composée des communes (ou unités urbaines) appartenant à cet espace à dominante rurale et dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural.

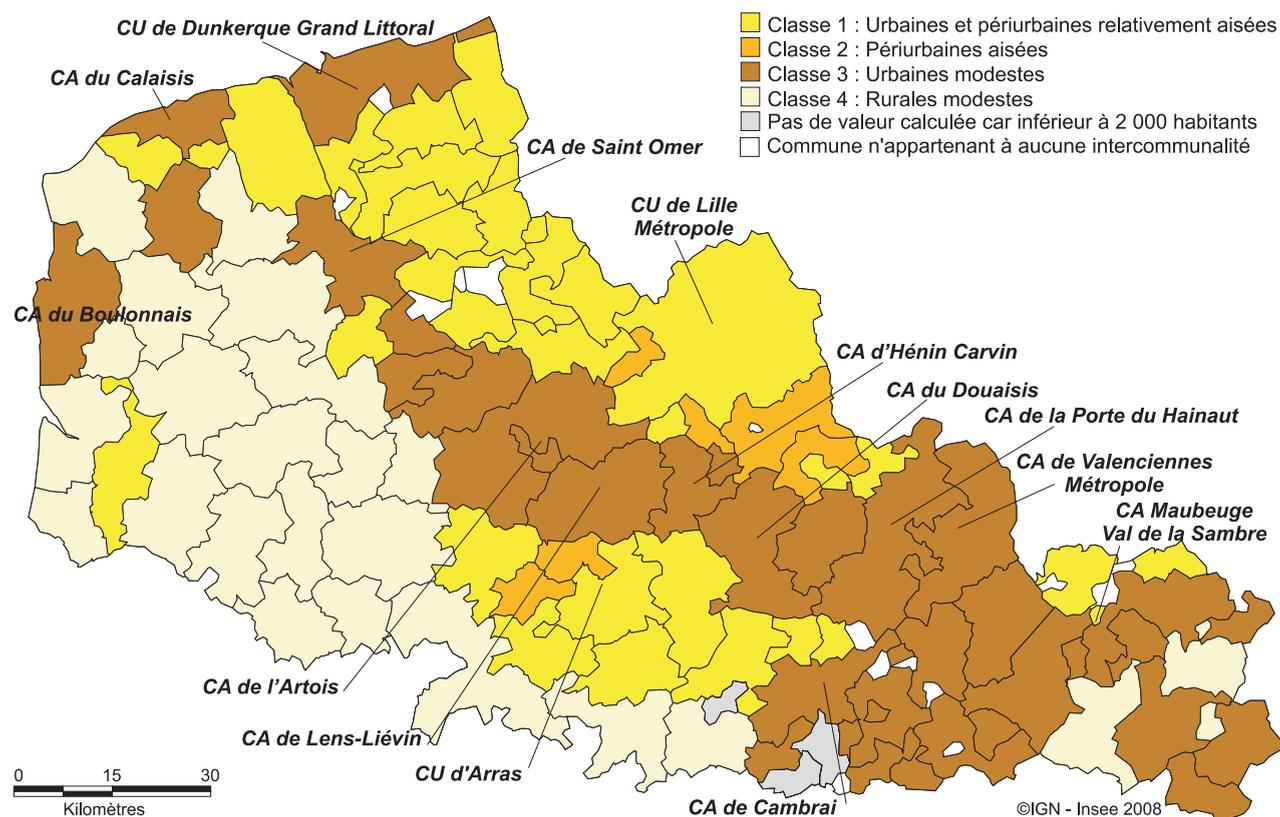
Autres communes de l'espace rural font partie de cette catégorie les communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

Carte 3 : PART DES RETRAITES ET DES PENSIONS DANS LES REVENUS DÉCLARÉS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2006 PAR STRUCTURE INTERCOMMUNALE (*)



* Les plus grandes intercommunalités sont représentées au niveau de la commune.
Source : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2006

Carte 4 : TYPOLOGIE DES INTERCOMMUNALITÉS DU NORD-PAS-DE-CALAIS VIS-À-VIS DES REVENUS FISCAUX 2006



Sources : Insee, DGI - Revenus fiscaux localisés des ménages en 2006

Encadré 1 : l'intercommunalité en Nord-Pas-de-Calais

Les structures intercommunales comme les trois communautés urbaines de Lille, Dunkerque et Arras, les 11 communautés d'agglomérations et les 80 communautés de communes couvrent la quasi-totalité du territoire de la région Nord-Pas-de-Calais. Si les premières formes d'intercommunalité de gestion (SIVU, SIVOM...) datent de la fin du XIX^e siècle, l'intercommunalité de projet s'est généralisée à partir des années quatre-vingt-dix pour mieux répondre à la multiplication d'enjeux dépassant le cadre et les moyens communaux. Les champs d'intervention de ces territoires de projets sont de plus en plus nombreux et touchent des domaines variés comme la culture, la vie scolaire, la voirie, les bâtiments, l'environnement, les finances, l'information et le développement économique.

Encadré 2 : typologie des intercommunalités du Nord-Pas-de-Calais

Une analyse a permis de regrouper les territoires selon leur ressemblance au regard des variables suivantes : le premier décile, la médiane, le neuvième décile des revenus fiscaux par unité de consommation ; la part des ménages imposés, la part des salaires dans les revenus fiscaux, la part des ménages avec allocations de chômage, la part des retraites et la part des bénéficiaires.

Dans un premier temps, une analyse en composantes principales vise à identifier les indicateurs qui distinguent le plus les intercommunalités entre elles. Le premier axe obtenu par l'analyse conduit à contraster les intercommunalités selon le niveau du revenu fiscal 2006 que l'on y rencontre, et distingue essentiellement les intercommunalités où les actifs occupés sont nombreux des intercommunalités où les inactifs et les revenus liés au chômage sont sur-représentés. Le second axe différencie les intercommunalités selon la structure des revenus.

Dans un deuxième temps, les intercommunalités présentant des caractéristiques proches sont assemblées en " familles " par une technique de classification ascendante hiérarchique.

Encadré 3 : des tableaux par territoire

Des données complémentaires par territoire sont accessibles en ligne sur le site internet de l'Insee à l'adresse suivante :
@ http://www.insee.fr/fr/regions/nord-pas-de-calais/default.asp?page=themes/donnees_detaillees/RF/RF_accueil.htm

Pour en savoir plus :

- Revenus des ménages et potentiel fiscal des territoires : une lecture communale - Insee Nord-Pas-Calais - Pages de Profils n° 20, février 2007
- Revenus des ménages et potentiel fiscal des territoires : une lecture intercommunale - Insee Nord-Pas-Calais - Pages de Profils n° 21, février 2007
- De la richesse du territoire aux ressources des habitants - Insee Nord-Pas-Calais - Pages de Profils n° 13, décembre 2005
- Niveaux des revenus fiscaux et disparités territoriales - Insee Nord-Pas-Calais - Pages de Profils n° 2, mars 2005

Sites internet

@ Sur le site internet de l'Insee : de nombreuses informations, des définitions et de la méthodologie relatives aux revenus fiscaux
http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=revenu-fisc04®_id=99

@ La lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une responsabilité à partager
<http://www.senat.fr/noticerap/2007/r07-445-1-notice.html>